

# INSPECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE



Division  
de la Scolarité  
ref : 2010

Dossier suivi par  
Michèle BRAINIEZ

Téléphone  
04 90 27 76 35

Fax  
04 90 27 76 79

Mél.  
michele.brainiez  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon  
cedex 4

L'inspecteur d'académie  
directeur des services départementaux  
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
Collèges et Lycées publics et privés  
Lycées agricoles

Monsieur Laurent DUHAMEL, professeur des  
écoles, responsable local de l'enseignement du  
centre pénitentiaire du PONTET  
Madame Véronique SAMOKINE chef du service  
Unité Centre de Jour  
- pour information

Avignon le 22 décembre 2010

**Objet** : Concours National de la Résistance et de la Déportation - session 2011  
**Réf** : ma circulaire du 9 novembre 2010

Faisant suite à la circulaire susvisée, je vous informe que les sujets du concours cité en objet  
pourront être retirés à partir du

mardi 15 mars 2011  
à la Division de la Scolarité porte 202

Vous voudrez bien trouver ci-après détaillées les modalités de transmission des travaux  
réalisés par les élèves. (cf annexe technique)

Je vous précise à cet égard qu'aucune inscription préalable auprès de mes services n'est  
nécessaire.

Je tiens à rappeler que le Concours de la Résistance constitue un instrument de formation  
civique irremplaçable et vous encourage vivement à susciter la participation la plus large  
possible au devoir de mémoire.

**Signé : Bernard LELOUCH**

PJ : annexe technique  
5 bordereaux

CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION  
SESSION 2011



ANNEXE TECHNIQUE

I Instructions générales

Il conviendra de respecter impérativement la procédure suivante :

- > tous les devoirs devront porter le cachet de l'établissement,
- > les bordereaux récapitulatifs joints seront complétés en fonction du niveau et du type de réalisation et préciseront le nom du professeur responsable .

II Devoirs en temps limité

En aucun cas, les sujets académiques ne sauraient être diffusés avant la date de l'épreuve, soit le mardi 22 mars 2011 .

Les temps de composition devront être respectés et les bordereaux récapitulatifs distincts suivant la nature de l'épreuve choisie par l'élève (composition ou étude de documents) complétés des coordonnées des élèves et de leur numéro d'anonymat .

Afin de faciliter le travail du jury de correction, les professeurs procéderont, après lecture des devoirs, à un pré- classement de l'ensemble des copies de leurs élèves. Ils porteront sur celles-ci un numéro d'ordre à l'encre rouge dans le coin supérieur droit. Ce pré-classement conditionnera la correction des copies par les membres du jury.

L'ensemble des travaux devra m'être adressé pour le mardi 29 mars 2011, délai de rigueur.

Je vous précise à ce propos que seuls seront examinés les travaux recensés sur les bordereaux.









